

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 53
Excusés : 20
Absents : 6

Nombre de membres en exercice : 79

REUNION DU 3 AVRIL 2023

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le LUNDI TROIS AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme ADLANI Farida, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme de CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. FERREIRA Lino, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, Mme LAGARDE Aude, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, Mme VERTE Monique, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme JAOUANI Amel, M. JIAR Youssef, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme PERRON Christine, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

AYANT DONNE POUVOIR A Mme de CARVALHO Virginie, M. MORIN Sébastien, M. BAILLON Jean-François, M. CARRE Julien, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. MILLARD Jean-Luc, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme MAROUN Séverine, M. MANGIN Anthony, M. BESCHIZZA Bruno, M. RANQUET Jean-Philippe, M. VAZ Micaël, M. GUYON Olivier, M. MARAN Max, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, Mme VERTE Monique, M. DACHIVILLE Romain, M. BELOUCHAT Rachid, M. BLANCHET Stéphane.

ABSENTS Mme ABDELLAOUI Leïla, M. DESRUMAUX Denis, Mme KHATIM Karima, Mme LAGNEAU Muriel, M. MEIGNEN Thierry, Mme YERRO Georges-Marie.

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Marie-Claude COLLET

DELIBERATION N°58 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2022 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET PRINCIPAL EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31,

Vu la délibération n°17 du 7 février 2022 portant vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°75 du 16 mai 2022 portant vote du budget supplémentaire du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2022,

Vu les délibérations n°144 du 10 octobre 2022 et 186 du 12 décembre 2022 portant vote des décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable de Sevrans pour l'exercice 2022,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20230403-58-03-04-2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

▪ **Section de fonctionnement :**

- Recettes de l'exercice (a) : 199.600.863,34 €
- Dépenses de l'exercice (b) : 185.169.104,20 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) : 14.431.759,14 € (excédent)
- Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 16.486.174,30 € (excédent)
- **Résultat de clôture cumulé de la section d'exploitation (c)+(d) : 30.917.933,44 € (excédent)**

▪ **Section d'investissement**

- Recettes de l'exercice (a') : 52.215.226,48 €
- Dépenses de l'exercice (b') : 75.640.742,73 €
- Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : -23.425.516,25 € (déficit)
- Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 7.642.616,28 € (déficit)
- **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : -31.068.132,53 € (déficit)**

Adopté à l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA

